

Le sens d'un livre

BENOIT FRYDMAN

*Centre Perelman de philosophie du droit
Université Libre de Bruxelles (ULB)*

Publication originale / Comment citer ce texte : B. FRYDMAN, « Le sens d'un livre » in « Lectures de Le sens des lois. Histoire de l'interprétation et de la raison juridique (3ème éd., Bruylant, 2011), in *Lectures de... n°4, Revue d'histoire des facultés de droit*, 2022 (188 p.) : <https://univ-droit.fr/docs/contributions/4713297/rhfd-lectures-de-n-4-b-frydman-le-sens-des-lois-ensemble-des-contributions.pdf>.

Édition du corpus complet des œuvres de Benoit Frydman
— <https://benoitfrydman.com/fr/article-journal/2022-le-sens-d-un-livre>

Benoit Frydman

C'EST une occasion rare et privilégiée pour un chercheur de voir disséquer et discuter son travail par ses collègues, de recevoir leurs commentaires et leurs critiques et d'entrevoir à travers eux l'image souvent floue et mystérieuse de sa réception par la communauté des pairs, quinze ans après sa première publication¹. Je remercie très chaleureusement chacune et chacun des contributeurs et ne serai pas quitte de la dette que j'ai contractée envers eux par l'exécution du devoir bien doux qui m'est imposé de leur répondre.

Toute ma gratitude va à Pierre Bonin, qui a eu l'idée et assumé toute la charge d'organiser, dans le cadre de la Société pour l'histoire des Facultés de droit, une journée de « lectures » de mon livre, dont ce recueil est le fruit. Cette journée bien remplie, dont j'ai goûté chaque instant et qui restera pour moi marquée d'une pierre blanche, s'est déroulée le 16 mars 2018 dans les locaux de l'université Panthéon-Assas. Je voudrais remercier aussi à cette occasion tous les collègues qui, outre les contributeurs de la présente publication, y ont activement participé : Olivier Beaud et Didier Truchet, qui ont assumé les présidences, ainsi que Nader Hakim, Frédéric Martin et Otto Pfersmann, qui ont livré leurs commentaires critiques.

Un souvenir ému me ramène encore au public nombreux qui a participé à toute cette journée. Il se composait en majorité de jeunes chercheurs, parmi lesquels beaucoup de doctorants et ceux qu'on appelle désormais des « post-docs ». Voilà qui m'avait causé une agréable surprise et fournit l'occasion de me rappeler – et ceci est la première révélation que je dois aux lecteurs – qu'avant d'être un livre, *Le sens des lois* fut d'abord une thèse, que je soutins sous le titre *Les modèles juridiques d'interprétation* à Bruxelles dans les derniers jours du mois de décembre 1999. Cette date a peut-être ceci de symbolique que l'ouvrage trouve, au moins par son thème, mieux sa place dans le contexte de l'histoire des idées juridiques du second XX^e siècle finissant qu'au début du troisième millénaire. Si le livre ne parut, pour la 1^{ère} édition, qu'en 2005, le manuscrit a passé au cours de ces six années, plus de temps dans un tiroir, que sur ma table de travail et je n'y apportai, je crois, au final que des modifications de style et de forme, là où il aurait fallu mettre ce temps à profit pour en corriger les erreurs et en combler les insuffisances. Plus de vingt ans me séparent donc de la rédaction de ce texte.

Tandis que le livre suivait discrètement son chemin, dont à vrai dire je ne m'occupais guère et dont je n'avais en tout cas que peu de nouvelles, j'en empruntais un autre, consacrant l'essentiel de mes recherches, ainsi que les travaux collectifs que j'avais le privilège de

1. B. Frydman, *Le sens des lois. Histoire de l'interprétation et de la raison juridique*, Bruxelles-Paris, Bruylant-LGDJ, 2005, 3^e éd., Bruxelles, Bruylant, 2011.

Le sens d'un livre

conduire à la direction du Centre Perelman de philosophie du droit, aux dispositifs et instruments très contemporains du droit global.

Au fil des ans, je commençai cependant à recevoir, à la manière de cartes postales, de petits messages de différents endroits plus ou moins insolites d'où quelqu'un m'adressait sa réaction à la lecture de ce livre jeté, comme tous les livres, à la mer. Le livre faisait escale si longtemps après avoir pris le large. Je prenais évidemment un grand plaisir à recevoir de ses nouvelles et à correspondre avec ceux qui s'étaient pris d'intérêt pour lui. Puis vint cette proposition d'y consacrer une journée à Paris, qui me prit totalement au dépourvu et me ravit comme la perspective de revoir un enfant, qui a grandi loin de vous et que vous retrouvez un jour à l'âge adulte. Il a vécu sa propre vie et est devenu quelqu'un dans le regard de ses lecteurs.

Les textes qu'on va lire ont été rangés selon la logique suivante : d'abord les critiques portant plus précisément sur un modèle d'interprétation et donc un chapitre de l'ouvrage, dans l'ordre chronologique ; puis les critiques de portée générale portant sur le livre dans son ensemble, son projet et sa méthode.

Aldo Schiavone ouvre le feu en critiquant le peu de place laissé aux juristes romains dans l'ouvrage. Il est suivi par Xavier Prévost qui dénonce et comble en partie le trou béant d'un chapitre manquant sur l'interprétation à la Renaissance. David Soldini répond à la critique du normativisme au XX^e siècle. Jean-Yves Chérot commente un autre chapitre manquant, quoiqu'annoncé dans la préface de la 3^e édition, sur le droit global. Ce qui nous amène presque naturellement au texte de Hervé Ascensio sur l'interprétation en droit international. Avec Remy Libchaber, nous demeurons en relation avec le droit positif par la mise en rapport de l'interprétation du droit avec le droit de l'interprétation.

Stefan Goltzberg rend compte du projet du livre dans son ensemble et critique le parti pris pragmatique ou réaliste de son auteur au nom du courant néo-formaliste dont il se réclame et qui prône un certain retour au littéralisme. Pierre-Yves Quiviger se penche sur les rapports de l'histoire de l'interprétation avec l'histoire du droit et celle des idées politiques. Anne-Sophie Chambost pose dans la foulée le regard critique d'une historienne du droit sur ce travail philosophique. Enfin, Frédéric Audren questionne la méthode de l'ouvrage et notamment l'outil des modèles d'interprétation et leur construction.

Ces contributions sont suivies des réponses de l'auteur.